



20 novembre 2017

Nouvelle publication : les « Lignes directrices sur les actes de traité au titre de la COTIF »

Le 20 novembre 2017, le Secrétariat de l'OTIF publie en ligne sur le site internet otif.org un document intitulé « [Lignes directrices sur les actes de traité au titre de la COTIF](#) ». Ce document est par ailleurs accompagné de modèles d'instruments destinés à faciliter les formalités d'entrée en vigueur des modifications à la Convention.

Tout comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies est dépositaire de traités multilatéraux, le Secrétaire général de l'OTIF est lui dépositaire de la COTIF. À ce titre, il reçoit et conserve tous les instruments et notifications liés à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF). Ces instruments et notifications sont par exemple les ratifications, les déclarations et réserves, les approbations de modifications, etc.

Afin de clarifier la pratique, le département juridique du Secrétariat de l'OTIF s'est proposé de rédiger des lignes directrices et des modèles d'instruments.

Après avoir consulté les États membres de l'OTIF, le Secrétariat publie ces lignes directrices et a également le plaisir de faire parvenir un exemplaire imprimé aux ministères et ambassades concernés.



Contact:

Sarah Pujol

sarah.pujol@otif.org

Design graphique : Valerio Compagnone

www.otif.org